

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 3 NOVEMBRE 2014

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 3 novembre 2014, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque, monsieur Rémi Béchard et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

181-11-2014

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

182-11-2014

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2014

Après lecture du procès verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014, les élus confirment que ce dernier est conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal d'octobre 2014 soit accepté tel que rédigé.

183-11-2014

DÉPÔT PAR LES ÉLUS DE LEUR DÉCLARATION ÉCRITE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET DE LEUR RAPPORT DES DONS RECUS

L'ensemble des élus municipaux ont rempli lesdites déclarations en conformité avec les exigences de la Loi.

184-11-2014

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la conseillère Martine Hudon soit nommée maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2014, janvier et février 2015, et qu'elle soit désignée substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

185-11-2014

ARPENTEUR GUY MARION – DEMANDE DE DESCRIPTIONS TECHNIQUES

CONSIDÉRANT notre besoin de descriptions techniques pour la création de trois parcelles de terrains sur les propriétés de M. Raymond Hudon et de M. Bruno Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE la première parcelle est pour la création d'une servitude permanente chez M. Bruno Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE les deux autres parcelles sont pour la création d'une servitude permanente et la création d'une servitude temporaire pour faire les travaux chez M. Raymond Hudon;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE DEMANDER À L'ARPENTEUR GUY MARION de bien vouloir procéder à la préparation de ces descriptions techniques.

186-11-2014

ACTION DES MUNICIPALITÉS RIVERAINES CONCERNANT LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ATTENDU QUE les marais salés de la zone côtière du Kamouraska présentent une valeur écologique indéniable et reconnue nationalement;

ATTENDU QUE certaines plantes exotiques envahissantes (le phragmite commun surtout, mais aussi la renouée du Japon) contribuent à leur dégradation depuis quelques décennies et que des observations et relevés récents confirment que le phénomène s'accélère;

ATTENDU QUE les marais salés dans un état non perturbé sont beaucoup plus attractifs, non seulement pour la faune, mais également pour les visiteurs, que des marais dégradés dont le stade ultime se résumerait à une monoculture de phragmites;

ATTENDU QUE les colonies de phragmites constituent également une nuisance environnementale en obstruant la vue pour les résidents des côtes du Kamouraska;

ATTENDU QUE les colonies de phragmites présentent un risque important pour les incendies (deux incendies à St-André depuis 2010);

ATTENDU QUE l'invasion de phragmites dans les marais salés peut aussi se prolonger par l'invasion graduelle de tous les fossés et cours d'eau du territoire et devenir éventuellement incontrôlable;

ATTENDU QU'il est grand temps pour les municipalités riveraines de constituer un comité chargé d'établir un plan d'action régional et d'entreprendre des démarches auprès des autorités nationales pour veiller au contrôle sinon à l'éradication de cette plante exotique envahissante;

ATTENDU l'expertise pionnière et locale en la matière de l'Organisme de bassin versant de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR);

**POUR TOUTES CES RAISONS,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est intéressé à ce que soit constitué un comité intermunicipal avec les partenaires du milieu pour initier une démarche visant à préserver la qualité de notre environnement face à la dégradation dont les plantes exotiques envahissantes sont responsables.

187-11-2014

ENGAGEMENT POUR L'EXÉCUTION DE L'ENTRETIEN MÉNAGER

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QU'À compter du 1^{er} janvier 2015 la compagnie «Double Impact» sera responsable de l'entretien de l'édifice municipal, tous les vendredis matin, au 395, chemin des Sables Est au coût 375 \$ plus taxes par mois, tel que soumis dans sa proposition.

188-11-2014

PAIEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉCOHÉSIONNEMENT ET L'ASPHALTAGE DU CHEMIN DE LA STATION – CONSTRUCTION BML

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

D'ACCEPTER les travaux de décohésion et d'asphaltage du chemin de la Station et d'en effectuer le paiement de 142 736.87 \$ à Construction BML moins 1000 \$ de pénalité pour une journée de retard.

Les frais additionnels réclamés par BML pour de la pulvérisation supplémentaire au coût de 5136.83 \$ seront assumés par la municipalité à 50 %.

189-11-2014

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 308-A – EMPRISES MUNICIPALES

AVIS DE MOTION EST, par les présentes, donné par la conseillère Martine Hudon, à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement portant le numéro 308-A et concernant la responsabilité de la municipalité pour l'entretien des aménagements réalisés dans l'emprise du chemin municipal, sera soumis pour adoption.

190-11-2014

ENTENTE AVEC SERVICES SANITAIRES ROY INC. ET RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Pacôme, Saint-Gabriel-Lalemant, Rivière-Ouelle, Saint-Onésime-d'Ixworth et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ont signé le 24 août 2011 une entente pour la création de la *Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest*;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière demande à la Régie de bien vouloir prendre entente avec Services Sanitaires Roy inc. afin d'établir un contrat de trois ans, soit 2015-2016-2017, pour un prix au tonnage pour le traitement des matières récupérables des 5 municipalités incluant les plastiques agricoles. La municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière s'engage à faire parvenir une entente à faire signer par Services Sanitaires Roy inc. quand le prix sera fixé.

191-11-2014

TRANSPORTS QUÉBEC – SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Station pour un montant subventionné de 143 058\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE LES TRAVAUX ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

192-11-2014

NOËL AU CŒUR DU KAMOURASKA

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le maire, M. Rosaire Ouellet, accompagné, soit désigné pour représenter la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à la fête de Noël au cœur du Kamouraska qui se tiendra le samedi 29 novembre à 18h30 au Complexe municipal de St-Denis au coût de 40\$ par personne.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ⇒ Les Voisins du Kamouraska : Demande de commandite pour calendrier 2015.
- ⇒ Hockey mineur du Kamouraska : Demande de commandite.
- ⇒ Tandem-Jeunesse : Demande de soutien financier et invitation à l'Assemblée générale annuelle le 10 novembre 2014.
- ⇒ Assemblée Archevêque-Roy de Rivière-du-Loup : Dégustation de vin et fromage au profit de la Fondation soins palliatifs André-Côté de La Pocatière et la Maison Desjardins de soins palliatifs de Rivière-du-Loup.
- ⇒ École Destroismaisons : Cotisation annuelle 2014-2015 – Carte de membre 40\$.

- 193-11-2014** **LES VOISINS DU KAMOURASKA – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015**
- CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière demandée par le club de hockey Les Voisins du Kamouraska;
- CONSIDÉRANT** que cette contribution consiste à réserver un emplacement publicitaire dans leur calendrier 2015;
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- QUE** le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte de réserver une publicité à 60 \$ (2 po X 1,5 po) dans le calendrier 2015 des *Voisins du Kamouraska*.
- 194-11-2014** **ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU KAMOURASKA – DEMANDE DE COMMANDITE**
- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D’ACCORDER** un montant de 70\$ à l’Association du Hockey mineur du Kamouraska dans le cadre de leur campagne de financement 2014-2015.
- 195-11-2014** **TANDEM-JEUNESSE - ADHÉSION**
- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD**
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- QUE** le Conseil renouvelle son soutien à Tandem-Jeunesse pour un montant de 50\$.
- 196-11-2014** **DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES – ASSEMBLÉE ARCHEVÊQUE-ROY DE RIVIÈRE-DU-LOUP – AU PROFIT DE LA FONDATION SOINS PALLIATIFS ANDRÉ-CÔTÉ DE LA POCATIÈRE ET LA MAISON DESJARDINS DE SOINS PALLIATIFS DE RIVIÈRE-DU-LOUP**
- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- QUE** le conseiller Ghislain Duquette, accompagné d’une personne de son choix, représente à municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière lors de la soirée bénéfice de dégustation de vins et fromages au centre communautaire de Saint-Pascal le samedi 15 novembre prochain au montant de 80\$.
- 197-11-2014** **ÉCOLE DESTROISMAISONS – COTISATION ANNUELLE 2014-2015**
- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- DE RENOUVELER** notre adhésion à l’École Destroismaisons pour un montant de 40\$.

198-11-2014

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 271,922.48 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

§ MRC de Kamouraska : Entrée en vigueur du règlement # 184 concernant la modification du règlement de contrôle intérimaire # 142 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

199-11-2014

CONSERVATION DU PATRIMOINE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est constitué à plus de 90 % de terres agricoles et que les sols arables constituent une richesse importante de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la population agricole de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est active, faisant vivre les commerces (Garages, garderie et industries) et la communauté par une occupation dynamique du territoire. Par ailleurs, quelques producteurs prendront leur retraite sans avoir une relève intéressée et qualifiée financièrement ;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une relève entrepreneuriale pour ces entreprises agricoles et que les politiques gouvernementales actuelles d'aide à l'établissement en agriculture sont insuffisantes pour assurer le maintien du nombre de fermes familiales au Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des principaux frein à l'établissement des jeunes en agriculture est la valeur élevée des actifs agricoles et l'écart de plus en plus grandissant entre la valeur marchande et économique des fermes et que cet écart est exacerbé de plus en plus par la spéculation qui se fait sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agricole est un joueur très important pour l'économie et l'occupation du territoire du Bas-Saint-Laurent et surtout dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le phénomène de financiarisation des terres agricoles est documenté et présent dans les régions du Kamouraska et du Saguenay-Lac-St-Jean et que la relève agricole au Québec ne peut concurrencer les moyens d'entreprises financières privées et de gros joueurs.

CONSIDÉRANT QUE ce modèle d'agriculture s'oppose aux intérêts de la relève agricole et aux fermes familiales actuelles, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et conséquemment, aux intérêts de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'un bassin suffisant de jeunes relèves agricoles existe et est disponible à Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour exploiter adéquatement ces sols;

CONSIDÉRANT QU'une partie des revenus nets dégagés par la récolte des cultures sur les parcelles détenues par ces fonds d'investissement seront sortis de notre économie locale et n'y reviendront pas;

CONSIDÉRANT QUE l'Année internationale de l'agriculture familiale décrétée par la Food and Agriculture Organisation (FAO) des Nations Unies nous invite à prendre conscience de l'importance de l'agriculture familiale dans nos communautés rurales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour empêcher la constitution de grands ensembles fonciers;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE réclame du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en place d'avantages comparatifs en faveur des fermes familiales, notamment,

- En adoptant un cadre normatif introduisant des avantages significatifs pour l'établissement de jeunes en agriculture;
- En modulant le crédit de taxes foncières pour cibler l'établissement de jeunes au détriment de la constitution de grand ensemble foncier;
- En modulant davantage les programmes de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour favoriser l'établissement de jeunes;
- En réaffirmant l'intérêt, pour la société québécoise, pour une agriculture d'abord familiale et surtout propriétaire de ses moyens de production. (Viable, vivable, durable)

Enfin,

- Qu'il agisse sans plus attendre sur le phénomène de financiarisation des terres.

200-11-2014

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H53.

Rosaire Ouellet, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-très.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 3 NOVEMBRE 2014

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	<i>OCTOBRE</i>	21 742.98 \$
Entreprise Denis Lemieux	Entr.ménager- octobre	385.17 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	466.80 \$
Bell Canada	Administration	325.90 \$
Virgin Mobile	Cellulaire maire	104.80 \$
SSQ, société d'assurance	Assurances collectives - octo.	1 147.46 \$
Visa Desjardins	Frais	7.00 \$
Auberge Cap Martin	Déjeuner conférence 14 octobre	214.13 \$
Gobeille inc	Guide Sécurité routière Camions lourds	60.00 \$
Projektion 16-35	Forum migration/attractivité-Agent dev.	28.75 \$
Projektion 16-35	Forum migration/attractivité-2 conseil.	57.50 \$
Petite Caisse	Factures diverses	287.96 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		24 828.45 \$
DÉPENSES COURANTES		
SERVICES SANITAIRES ROY		871.51 \$
PROFIX DE L'EST INC		89.92 \$
PERMA LIGNE		4 534.38 \$
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE		427.28 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		28.00 \$
INFO CONCEPT LC		189.71 \$
A.P.F. JEROME DUBE		564.35 \$
AGRO ENVIRO LAB		208.10 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		186.58 \$
NETTOYEUR DAOUST/FORGET		21.79 \$
GROUPE DYNACO		1 039.57 \$
LOCATION J C HUDON INC		369.80 \$
MEGALITHE INC.		800.57 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE		113.31 \$
PNEUS LEVESQUE		582.81 \$
VILLE DE LA POCATIERE		63 786.29 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		1 710.26 \$
IMPRESSIONS SOLEIL		25.76 \$
GARON, LEVESQUE, GAGNON NOTAIRES		1 739.18 \$
CLAUDE DIONNE		3 659.65 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		1 438.36 \$
CARQUEST LA POCATIERE		67.59 \$
GARAGE LORENZO DIONNE		93.05 \$
INFODIMANCHE		255.24 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		3 856.73 \$
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT		114.98 \$
CONSTRUCTION B.M.L.		144 767.78 \$
BRÛLERIE DE L'EST INC.		25.00 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		858.00 \$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		5 694.65 \$
MRC DE KAMOURASKA		29.40 \$
POSTES CANADA		776.13 \$
REVENU CANADA		2 363.91 \$
ÉQUIPEMENTS SIGMA INC.		5 253.12 \$
FEDERATION QUEBECOISE		170.48 \$
VISA DESJARDINS		380.79 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES		247 094.03 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		271 922.48 \$